



Comité des finances et des services organisationnel

Procès-verbal

N° de la réunion : 4
Date : le 2 mai 2023
Heure : 09 h 30
Endroit : Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

Présents : **Président : Mark Sutcliffe, maire, Vice-présidente: Catherine Kitts, conseillère, Riley Brockington, conseiller, Cathy Curry, conseillère, George Darouze, conseiller, Laura Dudas, conseillère, Glen Gower, conseiller , Rawlson King, conseiller, Jeff Leiper, conseiller, Matt Luloff, conseiller , Shawn Menard, conseiller, Tim Tierney, conseiller**

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 10 mai 2023 dans le rapport 4 du Comité des finances et des services organisationnels.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le sous-comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le lundi, 1 mai 2023, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le sous-comité, est le 2 mai 2023, à 8 h 30.

Ce procès-verbal préliminaire contient un résumé des suites à donner relativement aux points et aux mesures prises lors de la réunion. Ce document ne contient pas tout le texte qui fera partie du procès-verbal définitif, comme la consignation des soumissions écrites ou verbales. Les votes et les avis contraires consignés dans le présent procès-verbal préliminaire demeurent des données préliminaires jusqu'à ce que le procès-verbal soit confirmé par le sous-comité. Le procès-verbal définitif sera publié en même temps que l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du sous-comité et, une fois confirmé, il remplacera le présent document.

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 3 du Comité des finances et des services organisationnels (CFSO) - le

Adopté

3.2 Procès-verbal 3 du Comité des finances et des services organisationnels (CFSO) (à huis clos) - 4 avril 2023 (distribuer séparément)

Adopté

4. Réponses aux demandes de renseignements

4.1 OCC 2023-02 - Accord de non-divulgence et agression sexuelle

5. Reports

5.1 Déclaration de terrain excédentaire – 2060, promenade Lanthier et transfert à la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa

ACS2023-PRE-CRO-0001-v2 - Orléans-Sud-Navan (19)

Reporté de la réunion du 7 mars 2023 du Comité des finances et des services organisationnels, rapport révisé.

Recommandations du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels:

1. **Déclare excédentaire, par rapport aux besoins de la Ville, une partie de la propriété située au 2060, promenade Lanthier, constituant une partie du NIP 14563-0641 et comprenant une superficie d'environ 3,31 hectares (8,18 acres), illustrée par les parcelles 1 sur le document 1 ci-joint.**
2. **Recommande au Conseil d'autoriser le transfert de la propriété du 2060, promenade Lanthier, sous réserve des servitudes existantes et de toute servitude pouvant être requise, à la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa (SATCO) aux fins de cession.**

Adopté

6. Direction générale des finances et des services organisationnels

6.1 Prélèvements de 2023 des Offices de Protection de la Nature

ACS2023-FCS-FSP-0005 - À l'échelle de la ville

Recommandation du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels recommande au Conseil municipal :

1. **D'approuver les prélèvements de 2023 pour l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau, la Conservation de la Nation-Sud et l'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi, tels qu'ils sont présentés dans le document 1, et exposés dans le présent rapport.**

Adopté

6.2 Rapport annuel sur le parc Lansdowne 2021 et 2022

ACS2023-CMR-OCM-0004 - À l'échelle de la ville

Dan Chenier, directeur général, Loisirs, Culture et Installations, ainsi que Mark Goudie et Roger Greenberg, de l'OSEG, donnent une présentation

PowerPoint, dont une copie est conservée au greffe municipal. MM. Chenier, Goudie et Greenberg ainsi que Nathalie Gougeon, vérificatrice générale, David White, avocat général et Isabelle Jasmin, trésorière municipale adjointe, Finances municipales, répondent aux questions. Le Comité reçoit les intervenants du public suivants :

- Neil Saravanmutto
- June Creelman*
- Alexandra Gruca-Macaulay, représentante de Lansdowne, Old Ottawa East Community Association (OOECA)*
- Carolyn Mackenzie*
- Robert Brocklebank*

[* Les personnes ou groupes dont le nom est suivi d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou courriel. Ces commentaires sont conservés au greffe municipal.]

Au terme de la période de questions aux intervenants et au personnel et de la discussion, les recommandations du rapport sont présentées au Comité et REÇUES telles quelles.

Recommandations du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels recommande au Conseil municipal de recevoir le rapport d'étape suivant concernant le Plan de partenariat du parc Lansdowne.

- 1. La mise à jour de la directrice municipale décrivant les pouvoirs délégués exercés de novembre 2020 à ce jour par la directrice municipale, l'avocat général et le trésorier municipal, dans le cadre des conventions juridiques conclues et signées à l'égard du Plan de partenariat du parc Lansdowne.**
- 2. La mise à jour de la directrice municipale concernant les assemblées de la Société en commandite principale du parc Lansdowne du 15 octobre 2021 et du 13 janvier 2023 et les assemblées tenues entre les parties aux conventions unanimes des actionnaires.**
- 3. La mise à jour sur la situation décrite dans le présent rapport concernant les activités du Partenariat public-privé du parc**

Lansdowne comme indiqué à la section 12 du rapport intitulé Bilan annuel de l’approvisionnement pour 2020 (ACS2021-ICS-PRO-0004) et à la section 11 du rapport intitulé Bilan annuel de l’approvisionnement pour 2021 (ACS2022-ICS-PRO-0001).

Reçu

7. Bureau du greffier municipal

7.1 Plan d’accessibilité municipal de la ville d’Ottawa – Compte rendu annuel (2023)

ACS2023-OCC-GEN-0004 - À l'échelle de la ville

Tyler Cox, gestionnaire, Services législatifs, Bureau du greffier municipal, et Lucille Berlinguette-Saumure, gestionnaire de programme, Accessibilité, Bureau du greffier municipal, répondent aux questions concernant les trottoirs et les problèmes de mobilité.

Au terme des discussions, le Comité ADOPTE le point tel quel.

Recommandations du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels recommande au Conseil municipal :

1. **de prendre connaissance du Compte rendu de 2023 sur le Plan d'accessibilité municipal de la Ville d'Ottawa;**
2. **de prendre connaissance de la version à jour de la Politique sur l'accessibilité du Web (pièce 1);**
3. **d'approuver la version à jour du Plan de formation sur la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)* (pièce 2), qui fait état de la formation obligatoire à suivre par les superviseurs des postes désignés du niveau 6 de SAP, pour qu'ils puissent suivre la formation du Module de conformité pour le Management de l'Ontario dans le cadre de la LAPHO.**

Adopté

7.2 Rapport annuel 2022 du Bureau du greffier municipal

ACS2023-OCC-GEN-0005 - À l'échelle de la ville

Recommandations du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels recommande au Conseil :

1. **de prendre connaissance du présent rapport;**
2. **d'approuver les Plans opérationnels des directions générales sur les services en français pour le mandat du Conseil de 2022-2026 et les objectifs annuels pour 2023-2024, comme décrit dans le présent rapport et indiqué dans les documents 4 et 5;**
3. **d'approuver les modifications apportées à l'annexe A du Règlement sur la conservation et le déclassé des dossiers, comme décrit dans le présent rapport et indiqué dans les documents 7 et 8;**
4. **d'approuver deux postes équivalents temps plein (ETP) temporaires pour la Direction de la gestion de l'information, comme décrit dans le présent rapport et indiqué dans le document 6; et**
5. **de demander au personnel d'examiner les recommandations formulées lors de l'examen organisationnel externe du Comité de dérogation et les questions connexes, en consultation avec le secrétaire-trésorier du Comité et de présenter toute modification proposée à la structure, à la gouvernance et à l'administration du Comité de dérogation dans le cadre du processus d'examen de mi-mandat de la structure de gestion publique de 2022-2026, comme décrit dans le présent rapport.**

Adopté

- 7.3 Rapport de situation – demandes de renseignement et motions du Comité des finances et des services organisationnels pour la période se terminant le 21 avril 2023

ACS2023-OCC-CCS-0056 - Citywide

Recommandation du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels prenne connaissance de ce rapport.

Reçu

8. Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique

8.1 Délégation de pouvoirs – acquisition et vente de terrains et de propriétés – du 1 juillet 2022 au 31 décembre 2022

ACS2023-PRE-CRO-0007 - À l'échelle de la ville

Recommandation du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels reçoive le présent rapport à titre d'information.

Reçu

8.2 Plan d'action économique en matière de divertissements de soirée à Ottawa

ACS2023-PRE-EDP-0008 - À l'échelle de la ville

Jamie Hurst et Emmanuel Rey donnent une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au greffe municipal, et répondent aux questions.

Le Comité reçoit les intervenantes du public suivantes :

- Erin Benjamin, présidente et chef de la direction, Canadian Live Music Association
- Melanie Brulée, directrice générale, Coalition de l'industrie de la musique d'Ottawa (CIMO)
- Robin Browne
- Sarah Chown, présidente, région d'Ottawa, ORHMA (Ontario Restaurant Hotel & Motel Association)
- Bailey Gauthier

La correspondance suivante est conservée au greffe municipal :

- Communication de Michelle Groulx, directrice générale, Coalition des zones d'amélioration commerciale, reçue le 1er mai 2023

Au terme de la période de questions aux intervenants et au personnel et de la discussion, les recommandations du rapport sont présentées au Comité et ADOPTÉ telles quelles.

Recommandations du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels recommande ce qui suit au Conseil :

1. **Prendre connaissance du plan d'action économique en matière de divertissements de soirée et donner pour consigne au personnel de commencer à appliquer les recommandations décrites dans le présent rapport et résumées dans le document 1;**
2. **Demander au personnel de rendre compte au Comité des finances et des services organisationnels de l'état d'avancement du Plan d'action économique en matière de divertissements de soirée d'ici la fin du quatrième trimestre de 2024;**
3. **Demander au personnel de présenter au Comité des finances et des services organisationnels un rapport des résultats du Plan d'action économique en matière de divertissements de soirée d'ici la fin du quatrième semestre de 2026.**

Adopté

8.3 Déclaration de terrain excédentaire – 3169 et 3179 rue Conroy et transfert à la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa

ACS2023-PRE-CRO-0002 - Gloucester-Southgate (10)

Dhaneshwar Neermul, gestionnaire de programme, Cession de biens excédentaires et Développement stratégique, Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique, et David Wise, directeur, Développement économique et Planification à long terme, Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique, répondent aux questions.

Au terme de la discussion, le Comité adopte le point tel quel.

Recommandations du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels :

1. **Déclare comme excédentaires pour les besoins de la Ville le 3169, chemin Conroy et le 3179, chemin Conroy, correspondant aux numéros 04165-0544 et 04165-0548, couvrant une superficie d'environ 4,393 hectares (10,86 acres) et illustrés comme étant les parcelles 1 et 2 dans le document 1 ci-joint;**
2. **Recommander au Conseil municipal d'autoriser le personnel à céder les terrains décrits dans la recommandation 1 ci-dessus, sous réserve des servitudes existantes et de toute servitude pouvant être requise, à la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa en vue de leur aliénation pour soutenir les objectifs de la Ville en matière de développement économique des biens-fonds destinés à l'emploi; et**
3. **Recommander à la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa d'exiger des acquéreurs, dans le cadre du processus de vente, qu'ils fournissent un plan conceptuel démontrant comment seront prises en compte les questions liées au bruit, aux fumées, aux zones tampons et aux autres enjeux de compatibilité avec le secteur résidentiel existant.**

Adopté

9. Points à huis clos

Il n'y a aucun point à huis clos.

10. Information distribuée auparavant

10.1 Le point sur la réponse de la Ville d'Ottawa aux délibérations de la Commission sur l'état d'urgence

ACS2023-CMR-OCM-0006

11. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)

Il n'y a aucun avis de motion.

12. Demandes de renseignements

Il n'y a aucune demande de renseignements.

13. Autres questions

13.1 Motion - Conseiller M. Luloff - Demande de PAC de Trim Works Developments Limited pour le 1280, chemin Trim

David Wise, directeur, Développement économique et Planification à long terme, Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique, répond aux questions.

Au terme de la discussion, le Comité adopte la motion telle quelle.

Motion n° CFSO 2023-04-01

Proposée par M. Luloff

Que la motion suivante soit ajoutée à l'ordre du jour de la réunion du 2 mai 2023 du Comité des finances et des services organisationnels, conformément au paragraphe 89(3) du Règlement de procédure.

ATTENDU QUE le Plan d'améliorations communautaires intégré d'Orléans (PAC) a été adopté par le Conseil le 8 septembre 2021 (rapport du personnel) et que le Règlement no 2021-285 prévoit tous les détails du programme et désigne la zone de projet dudit PAC; et

ATTENDU QU'il a été déterminé à la réunion du Conseil du 14 décembre 2022 que la présentation de demandes au titre des PAC, notamment le PAC intégré d'Orléans, se poursuivrait malgré l'interruption du PAC pour le réaménagement des friches industrielles dans l'attente de l'analyse, par le Conseil, du rapport sur l'examen 2023 des PAC; et

ATTENDU QUE Trim Works Developments Limited a demandé une subvention au titre du PAC le 6 mars 2023 pour le 1280, chemin Trim, conformément aux critères d'admissibilité définis dans le PAC intégré d'Orléans; et

ATTENDU QUE le projet au 1280, chemin Trim exigera la démolition d'un bâtiment vacant délabré de 488 m² et la construction de trois bâtiments commerciaux totalisant 1 565 m²; et

ATTENDU QUE la demande est présentée en application de l'article 3.4 du PAC intégré d'Orléans, « Programme de stimulation de l'emploi », qui vise à générer des investissements privés destinés à la rénovation et au réaménagement de propriétés ainsi qu'à créer des emplois dans le secteur d'Orléans; et

ATTENDU QUE selon les critères d'admissibilité de ce programme, le projet doit générer un minimum de 20 nouveaux emplois équivalents

temps plein, donc en fonction du nombre de locataires prévus dans les trois nouveaux bâtiments, il faudra environ 75 emplois équivalents temps plein; et

ATTENDU QUE sur la période de subvention proposée de 10 ans, la hausse cumulative de la portion municipale de l'impôt foncier attribuable au projet au 1280, chemin Trim devrait se chiffrer à environ 1 676 983 \$ et que la subvention au titre du PAC reposerait sur 75 % de cette hausse, ce qui représente à peu près 167 698 \$ par année (moyenne de 10 ans), ou 1 257 737 \$ cumulativement sur la période de subvention de 10 ans; et

ATTENDU QUE le rapport du personnel recommandant l'approbation de cette demande par le Comité et le Conseil ne sera pas analysé par le Comité des finances et des services organisationnels et le Conseil avant le dépôt du rapport du personnel sur l'examen quinquennal des PAC prévu pour juin 2023;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE malgré les recommandations du rapport du personnel sur l'examen des PAC ou toute décision prise sur les PAC par le Conseil, la demande concernant le 1280, chemin Trim soit présentée à une prochaine réunion du Comité des finances et des services organisationnels pour analyse selon les modalités du PAC intégré d'Orléans, dans leur version en date de la demande.

Adopté

14. Levée de la séance

Prochaine réunion

Mardi 6 juin 2023

La séance est levée à 13 h 42.

Original signé par M. Aston,
Coordonnatrice du comité

Original signé par le Maire M.
Sutcliffe, Président

